



# Le SMIC augmente... et pourquoi pas le point d'indice ?

La hausse du SMIC au 1<sup>er</sup> juin 2026 est confirmée : +2,41 %, soit 1867,02 € brut mensuel pour un temps plein et 12,31 € brut de l'heure. Cette augmentation est une conséquence automatique de l'inflation... mais elle révèle surtout une réalité inacceptable : aujourd'hui, dans la fonction publique territoriale, les salaires restent gelés et les grilles se tassent pour toutes les catégories ; aujourd'hui, dans le secteur social et médico-social, cette situation vient impacter un peu plus les conditions de rémunération, accentuant ainsi la fuite des professionnel·les.

Salaires au rabais, absence d'élargissement des dispositions du CTI à tous·tes les professionnel·les du secteur, conditions de travail dégradées... un seul constat : les professionnel·les sont méprisé·es !



**MÉTIERS PAYÉS AU MINIMUM LÉGAL**

**DÉBUTS DE CARRIÈRE ÉCRASÉS**

**ANNÉES D'ANCIENNETÉ PLUS RECONNUES**

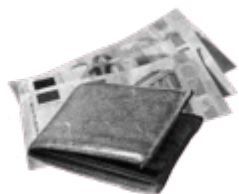
**QUALIFICATIONS NON RECONNUES**

## Assez du mépris ! Nos métiers valent mieux que des miettes !

Alors que les besoins explosent, les établissements manquent de personnels, les conditions de travail se dégradent, les travailleuses et travailleurs du social et du médico-social tiennent les services à bout de bras et de force. **Il est urgent de mettre en œuvre une revalorisation des grilles salariales et du point d'indice.**

## ENSEMBLE, MOBILISONS-NOUS

- ▶ pour une augmentation immédiate de la valeur du point d'indice ;
- ▶ pour une refonte immédiate des grilles.



## Ensemble, gagnons l'augmentation des salaires.



<https://www.cgtregionhautsdefrance.com> - [facebook.com/cgtregionhautsdefrance](https://facebook.com/cgtregionhautsdefrance)  
Mail : [cgt@hautsdefrance.fr](mailto:cgt@hautsdefrance.fr) - Tél. 03 74 27 57 06 ou 03 74 27 57 07